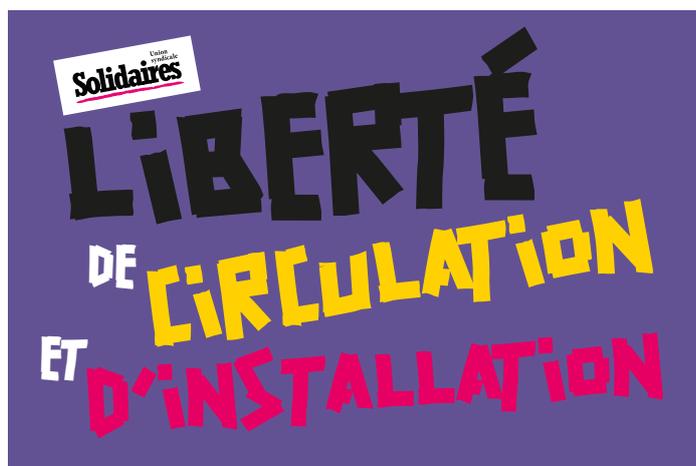


Liberté de circulation et d'installation : Solidarité !

La motion de rejet préalable à l'examen du projet de loi « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » a été adoptée par l'Assemblée nationale. Plutôt que de renoncer à son projet sécuritaire et xénophobe, le gouvernement a fait le choix de continuer via une commission mixte paritaire.

Mobilisé-es depuis plus de 15 mois contre ce texte dangereux pour la dignité et les droits des personnes exilées, Solidaires, avec plusieurs associations et syndicats, appelait le gouvernement à retirer définitivement ce projet de loi. Nous ne voulons pas d'une nouvelle loi raciste et excluante.

Toutes ces politiques sécuritaires et racistes ont des conséquences dramatiques comme le témoigne Rémi, membre de Solidaires Douanes, douanier à Brest, suite à la noyade de 6 personnes dans la Manche. Ou encore comme le disent les associations féministes dans une tribune parue dans Le Monde le 25 novembre 2023 : notre système institutionnel permet de violer ou de battre une femme en toute impunité dès lors qu'elle est en situation irrégulière.



Solidaires défend une politique migratoire basée sur l'accueil et garantissant les droits fondamentaux de tou·tes, qui permettrait de construire un système de solidarité et d'inclusion, unique rempart contre l'inhumanité et l'intolérance.

Contre cette loi, pour une politique migratoire d'accueil,

Solidaires avec l'UCIJ appelle à rejoindre les actions organisées autour du 18 décembre à l'occasion de la journée internationale des migrant·es.

Décryptage du projet de loi Darmanin

- Analyse de la loi par la Cimade (en date du 23 novembre 2023) : <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2023/03/Decryptage-Cimade-PJL-asile-et-immigration-post-senat-201123.pdf>
- Le dossier très complet du Gisti : <http://www.gisti.org/spip.php?article6862>
- Les positions de Solidaires sur l'immigration : <https://www.solidaires.org/se-syndiquer/nos-positions/#immigration>



POUR UNE POLITIQUE
MIGRATOIRE
D'ACCUEIL

Communiqué de presse,
13 décembre 2023

Après le vote de l'Assemblée, amplifions la mobilisation pour le retrait de la loi Darmanin

L'Assemblée nationale a voté la motion de rejet préalable du projet de loi « Asile et Immigration » du gouvernement. L'UCIJ se félicite du rejet de ce projet répressif et discriminatoire, courtisant toujours plus l'idéologie d'extrême droite pour laquelle l'étranger est un délinquant en puissance.

Le cœur du projet du ministre de l'Intérieur était de faire de cette loi « la plus ferme avec les moyens les plus durs de ces trente dernières années ». Il s'agissait de renforcer considérablement les dispositifs destinés à précariser, réprimer et expulser les étranger-es, comme de s'attaquer au droit d'asile et au droit du sol. Sans qu'aucune solution de régularisation ne soit apportée à la situation des centaines de milliers de personnes sans-papiers, qui vivent, travaillent et payent des impôts en France.

Pour autant, ne nous y trompons pas. Le rejet de ce texte pousse Les Républicains et le Rassemblement National à de nouvelles surenchères afin d'adopter les

mesures votées au Sénat, encore plus xénophobes que celles du projet Darmanin. Si ce dernier a perdu, nous n'avons pas encore gagné, et nous devons amplifier nos mobilisations.

L'UCIJ a mobilisé sans relâche depuis des mois contre cette loi, nous continuerons à le faire et nous appelons à rejoindre les actions organisées autour du 18 décembre à l'occasion de la journée internationale des migrant-es.

À Paris, la manifestation partira de l'Opéra à 17 h. Pour tous les autres rendez-vous : <https://antiracisme-solidarite.org/agenda/>

Aujourd'hui, le gouvernement doit renoncer à cette loi. Fort-es de ce premier recul, plus que jamais, nous disons que d'autres politiques sont possibles basées sur l'accueil, le respect et l'égalité des droits et nous poursuivrons le combat en ce sens.

<https://blogs.mediapart.fr/uni-es-contre-limmigration-jetable/blog>

Liste des mobilisations (non exhaustive)

14 décembre

Rennes, 19 h, Polyblosne,
Réunion publique

15 décembre

Beauvais, 18 h, près de la
Fontaine, 8 rue Carnot

16 décembre

Aix-en-Provence, 11 h 30,
place de la Rotonde
Caen, 16 h 30, chaîne humaine de
la solidarité, place Bouchard
Chambéry, à partir de 12 h au manège
/ 14 h fontaine des éléphants
Chartres, 16 h, place Châtelet
Col d'Ispéguy (Pyrénées basques),
11 h, Rassemblement (départ
groupé - 10 h 30 Baigorri)
Dijon, 15 h, rassemblement
place Jean Macé
Fougères, 11 h, rassemblement
Place Aristide Briand
Millau, 16 h, place Foch
Montpellier, 17 h 30, marche aux
flambeaux, place de la Comédie,
puis cantine populaire
Rouen, 14 h 30, manifestation
place Saint-Sever
Royan, 10 h, Place Charles de Gaulle
Strasbourg, 14 h 30, manifestation
place Dauphine
Toulouse, 14 h 30, rencontres
antiracistes au Winger
Tournon-sur-Rhône, 11 h

17 décembre

Ouistreham, 15 h, Rond-
point du débarquement
Paris, 14 h 30, Parlement de
Rue au Point éphémère
Rochefort, 15 h, Clos Lapérouse

18 décembre

Albi, 18 h, Place du Vigan
Alençon, 18 h, rassemblement

devant la préfecture

Angers, 18 h, place Molière
Besançon, 17 h, manifestation
place Pasteur
Bordeaux, 18 h, table-ronde au Hâ 32
Bourg-en-Bresse, 17 h, rassemblement
devant la Préfecture
Evreux, 18 h 30 rassemblement
devant la préfecture
Grenoble, 17 h 30, Manifestation
aux flambeaux, place Félix Poulat
Hazebrouck, 10 h, Hôtel de ville
La Roche-sur-Yon, 17 h, place Napoléon
Lannion, 18 h, quai de l'aiguillon
Laval, 18 h, rassemblement
devant la mairie.
Le Havre, 18 h, Zac Coty
Lons-le-Saunier, 18 h, place de la Liberté
Lyon, 18 h 30, manifestation,
place Bellecour
Marseille, 18 h, manifestation Porte d'Aix
Mont-de-Marsan, 18 h 30, maison
écocitoyenne des Landes
Montélimar, 18 h, Théâtre
Morlaix, 18 h, place des otages
Mulhouse, 18 h, porte jeune
Nantes, 18 h, Miroir d'eau
Nice, 16 h, place Garibaldi
Nîmes, 18 h, Maison Carrée
Orléans, 18 h, place d'Arc
Paimpol, 18 h, arbre de la Liberté
Paris, 17 h, manifestation Opéra
Poitiers, 18 h, place Lepetit
Quimper, 18 h, Préfecture
Rennes, 17 h 30, place de la République
Roman-sur-Isère, 18 h, place Ernest Gailly
Saint-Etienne, 17 h 30, place Jean Jaurès
Saint-Gaudens, 18 h, marche
aux flambeaux place Pégot
Toulouse, 18 h, manifestation, Bagatelle

19 décembre

Metz, manifestation aux flambeaux à
18 h 30 au départ de la Colonne Merten

Parlement de rue : Personne n'est « sans-papiers »

Rejoignez-nous le 17 décembre au Point Ephémère à Paris à partir de 14h30 pour « Mobilisé-e-s pour d'autres politiques migratoires ! », et revendiquer avec nous un accueil digne et le respect des droits des personnes exilées.

- 14h30 : témoignages, éclairages sur les migrations et décryptage du projet de loi ;
- 17h : Parlement de rue pour d'autres politiques migratoires ;
- 18h : concert.

Venez nombreux.ses, et n'hésitez pas à faire circuler ce message !

Plus d'infos

Un autre accueil des personnes migrantes est possible !

PARLEMENT DE RUE

Dimanche 17 décembre 2023

Un autre accueil des personnes migrantes est possible !

« Tout le temps on doit prouver, prouver qu'on est là. On n'a pas le droit d'exister. On doit prouver qu'on existe. »

**MOBILISÉ.E.S POUR
D'AUTRES
POLITIQUES
MIGRATOIRES !
17 DÉCEMBRE**

14h30 : témoignages, éclairages sur la réalité des migrations, décryptage du projet de loi Asile et Immigration

17h : Parlement de rue pour d'autres politiques migratoires

18h : concert

Personne n'est sans-papiers. Dimanche 17 décembre, retrouvez-nous pour revendiquer l'accueil digne et le respect des droits humains.



Au Point Ephémère (200 quai de Valmy, Paris 10ème)
M Métros Jaurès (lignes 2, 5, 7 bis), Louis Blanc (ligne 7)

Retour sur

LA MOBILISATION DU 3 DÉCEMBRE

Près de 5000 personnes ont marché dans les rues de Paris ce dimanche 3 décembre, à l'appel du collectif Uni.e.s contre l'immigration jetable (UCIJ), 40 ans après l'arrivée de la marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983. Plus qu'un hommage, cette manifestation avait pour but d'inscrire le mouvement contre la prochaine loi immigration dans la continuité du combat initié par les marcheurs il y a 40 ans. Reportage photo dans une manifestation combative, mais profondément marquée par les régressions de ces 40 dernières années : un racisme toujours plus décomplexé et une extrême droite violente omniprésente, dans la rue, dans les médias et à l'Assemblée nationale.



Les drames n'arrivent jamais par hasard.

Rémi de Solidaires Douanes

Nous sommes le vendredi 11 août 2023, la matinée touche à sa fin.

L'équipage d'une station SNSM1 aperçoit une embarcation en difficulté, en Baie d'Authie, à la jonction entre les départements du Pas-de-Calais et de la Somme, avec une dizaine de personnes à bord.

Immédiatement avisé, le CROSS Gris-Nez demande aux sauveteurs d'assurer la sécurité de leur navigation. Le canot commence alors à suivre l'embarcation au cours de sa remontée le long de la plage, jusqu'aux parcs à moules au nord de Berck-sur-Mer.

Nous sommes le vendredi 11 août 2023, la matinée touche à sa fin.

À ce stade, l'équipage de la SNSM observe que d'autres personnes attendent d'être récupérées au passage, parfois de l'eau jusqu'aux épaules, tandis qu'une certaine agitation règne sur la plage, où des agents en uniforme (dont nous ne pouvons déterminer avec certitude qu'il se soit agi de policiers ou de gendarmes) tentent d'intercepter le zodiac et d'empêcher quiconque de s'y hisser.

Nous sommes le vendredi 11 août 2023, la matinée touche à sa fin.

Le chef de bord de la SNSM exprime sa sidération sur la VHF (la radio marine, NDLR) : les forces de l'ordre présentes sur la plage viennent à l'instant de lui demander de crever les boudins gonflables de l'embarcation pour l'empêcher

de se lancer dans la traversée vers le Royaume-Uni.

Indigné, il prend à témoin le CROSS Gris-Nez afin que ses propos soient enregistrés, abasourdi d'avoir à rappeler qu'il était là pour sauver des êtres humains et non pour les noyer.

L'opérateur lui demande alors de rester pour sécuriser la zone.

Nous sommes le vendredi 11 août 2023, la matinée touche à sa fin.

Le pire a été évité pour aujourd'hui. La SNSM annonce finalement que les forces de l'ordre sont parvenues à intercepter l'embarcation et qu'il n'y a plus personne à l'eau. Pour les exilé(e)s, c'est le retour à l'errance et à l'angoisse en espérant des jours meilleurs.

Nous sommes le vendredi 11 août 2023, la matinée touche à sa fin.

Le lendemain, 6 migrants trouveront la mort dans un naufrage au large de Sangatte, victimes de politiques migratoires xénophobes et indignes qui relèguent des êtres humains en détresse au rang d'indésirables nuisibles.

Et partout dans la presse, les larmes de crocodile de ceux qui ruinent la vie des personnes en exil.

Le 6 mai 2022 déjà, la gendarmerie avait procédé au remorquage de vive force d'une embarcation, mettant en péril les 19 hommes, femmes et enfants qui se trouvaient à bord. La Préfecture maritime avait alors diffusé un communiqué faisant état d'une opération

de sauvetage, avant d'être obligée de reconnaître « une erreur ».

Cette fois-ci, un palier supplémentaire semble avoir été franchi par des agents dépositaires de l'autorité publique, avec ce qui s'apparente vraisemblablement à une « provocation non suivie d'effet à commettre des atteintes volontaires à la vie et à l'intégrité de la personne », telle que définie par l'article 24, alinéas 1 et 2, de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Les précautions d'usage nous obligent à indiquer que la présomption d'innocence trouve ici aussi à s'appliquer, et que seule une enquête diligentée en toute indépendance par l'autorité judiciaire permettra la manifestation de la vérité.

Il n'en demeure pas moins que les éléments recueillis – que nous tenons à la disposition de la justice – attestent de faits d'une gravité extrême qui jettent une fois de plus l'opprobre sur des institutions supposées garantir à chacune et chacun une vie digne à l'abri des tourments. Mais faut-il vraiment s'en étonner ?

Les drames n'arrivent jamais par hasard.

Post-scriptum : un courrier de mise en danger de personnes en exil par les forces de l'ordre a été envoyé Directeur national Garde-Côtes des Douanes pour demander qu'une enquête soit faite sur cet événement. Un signalement au procureur de la République a aussi été fait.

Notre système institutionnel permet de violer ou de battre une femme en toute impunité dès lors qu'elle est en situation irrégulière

Tribune a publiée dans *Le Monde* du 25 novembre 2023

Nos institutions refusent de tenir compte des violences sexistes et sexuelles subies par les femmes étrangères en France estime, dans une tribune au « Monde », un collectif rassemblant plusieurs associations qui s'opposent au choix délibéré de l'inaction.

En France, 213 000 femmes ont déclaré en 2019 être victimes de violences physiques ou sexuelles, selon l'Observatoire national des violences faites aux femmes. Certaines subissent aussi des violences psychologiques ou administratives de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Chaque année, 94 000 femmes sont victimes de viol ou tentatives de viol.

Ces violences concernent toutes les femmes, quelles que soient leur catégorie sociale, leur nationalité, leur âge. Elles peuvent prendre différentes formes et être subies au sein de la sphère familiale, mais aussi dans des relations sociales, dans la rue, au travail, n'importe où, tout le temps. La violence de genre est omniprésente, étouffante. Ces violences se déroulent dans l'intimité mais ne sont pas d'ordre privé : c'est l'affaire de tout le monde, à commencer par celle de la puissance publique.

Les femmes étrangères, comme toutes les femmes, peuvent être confrontées à des violences, dont certaines bien spécifiques. Majoritaires, elles représentent 52 % de la population migrante, d'après l'Institut national d'études démographiques, et leur condition de femme les expose à des violences systémiques et répétitives, du départ à l'arrivée dans le pays de destination.

Certaines, torturées, emprisonnées, exploitées, violées dans leur pays, d'autres victimes de sévices de toutes sortes pendant leur parcours migratoire ou bien en France. Et une fois en Europe, les violences ne s'arrêtent pas. De récents articles ont mis en lumière tous ces phénomènes. La réponse aux constats, aux alertes, aux dénonciations de l'innommable ? Le silence affligeant des pouvoirs publics.

Excision, mariage forcé, esclavage

Nos organisations reçoivent des femmes qui ont vécu des violences sexuelles et sexistes, des violences conjugales ou familiales, ou encore l'excision, un mariage forcé, l'esclavage en France. Comment améliorer leur protection ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit : protéger ces personnes et ne pas s'arrêter au seul fait « qu'elles n'ont pas vocation à rester sur le territoire français », comme on a pu l'entendre en préfecture ou en commissariat. Ne rien « pouvoir faire étant donné leur situation administrative » n'est pas une fatalité, mais le choix délibéré de l'inaction.

En refusant de tenir compte de ces violences, en refusant de les croire, de les accueillir, une autre violence est exercée, et cette fois-ci, émanant de nos institutions.

Un certain nombre de dispositions législatives garantissant des droits à des personnes étrangères victimes de violences ont été obtenues au cours des dernières années : certaines peuvent demander l'asile, d'autres, victimes de traite des êtres humains, doivent bénéficier d'une carte de séjour si elles déposent plainte et prouvent leur distanciation avec l'exploitant.

Les femmes mariées victimes de violences conjugales se voient délivrer et renouveler leur titre de séjour lorsqu'elles rompent la vie commune et apportent la preuve des violences subies.

Interprétation restrictive

Ces textes ont le mérite d'exister. Certes. Reste qu'ils sont lacunaires, ne protègent pas toutes les femmes : leur interprétation s'avère majoritairement restrictive et soumise au pouvoir discrétionnaire de l'autorité préfectorale. En pratique, les femmes concernées n'accèdent pas à la préfecture : les démarches sont kafkaïennes et les auteurs de violences très créatifs pour empêcher les victimes d'entreprendre leurs demandes.

Des documents sont illégalement requis par l'administration, les violences qui ne se voient pas sont ignorées, celles qui se voient sont examinées de façon suspicieuse, sur un ton inquisiteur. Certaines femmes, parce qu'elles sont étrangères, se voient dénier leurs droits fondamentaux.

Souvent, elles ne peuvent pas porter plainte contre les violences subies, des policiers et policières arguant de leur situation administrative ou qu'elles n'ont pas le droit de le faire. Trop fréquemment, il leur est demandé d'apporter un certificat médical en amont du dépôt de plainte. En réalité, est exigé de la personne qu'elle rapporte des traces visibles, des preuves indéniables de la violence subie. C'est de cette preuve que découle la reconnaissance de la qualité de victime et des droits y afférents.

Le fait d'être étrangères ne permet pas à ces femmes d'assurer pleinement la défense de leurs droits devant les tribunaux, d'accéder à certains types d'hébergement. Elles craignent sans cesse de perdre la garde de leurs enfants, leur accès aux soins est détérioré et leur santé mentale oubliée... Des femmes ont osé demander l'aide de la police à la suite de violences et ont été placées dans des centres de rétention où La Cimade intervient.

Appliquer les textes

Quel est ce système institutionnel qui permet aujourd'hui de violer ou de battre un être humain en toute impunité dès lors que la victime est en situation irrégulière ? Cela signifie-t-il que la qualité de

victime est fonction de la situation administrative et que la protection dépend d'une autorisation de séjour tamponnée par la bonne autorité ?

Parler de l'intime n'est pas anodin et on ne peut pas attendre de ces femmes qu'elles racontent systématiquement et précisément ces traumatismes, ni avec le vocabulaire ni les codes socioculturels dits occidentaux. C'est pourtant ce qui leur est demandé ! Parler de viols, d'excision, des violences subies dans le cadre d'un mariage forcé ou à la suite de la découverte de son orientation sexuelle. Et toujours devoir convaincre de leur véracité pour ne pas se voir dire « vous vous prétendez victime pour obtenir des papiers et des droits ».

La sanction pour ne pas avoir réussi à convaincre ? Un refus de protection, accompagné bien trop souvent d'une obligation de quitter le territoire. Il est urgent de cesser la suspicion généralisée entourant la parole des victimes, d'en finir avec l'invisibilisation des victimes de nationalité étrangère.

Assez ! Il est temps de décider d'une politique publique forte, de faire appliquer les textes, de créer des places d'hébergement, de soutenir l'accès aux droits et à la santé des femmes victimes de violences, de former les acteurs et d'octroyer les moyens nécessaires à une véritable politique de lutte contre toutes les violences.

Il est essentiel de protéger enfin toutes les victimes, y compris les femmes étrangères sans titre de séjour en France. Pour toutes, sans distinction, réclamons, exigeons plus d'égalité, de justice, de protection !

Liste complète des organisations signataires :

- Irène Ansari, coordinatrice, La ligue des femmes iraniennes pour la démocratie ;
- Ana Azaria, présidente, Organisation de Femmes Egalité ;
- Danielle Bousquet, présidente, Fédération nationale des CIDFF (Centres d'information sur les droits des femmes et des familles) ;
- Françoise Brié, directrice générale, Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF) ;
- Fanélie Carrey-Conte, secrétaire générale, La Cimade ;
- Cécile Chaussignand, vice-présidente, Le Comede ;
- Sarah Durocher, présidente, Planning familial ;
- Isabelle Gillette-Faye, présidente, Genre & Cultures ;
- Camille Gourdeau, co-présidente, FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s) ;
- Evelyne-Aurore Hounbossa Ongong Boulou, présidente, RIFEN NDPC/GAMS Hauts-de-France ;
- Geneviève Jacques, présidente, Femmes de la Terre ;
- Sarah McGrath, directrice Générale, Women for Women France ;
- Priscillia Mutatayi, présidente, GAMS Sciences-Po ;
- Alissata Ndiaye, présidente, Fédération Nationale GAMS ;
- Maëlle Noir, membre de la coordination nationale #NousToutes ;
- Dr Florence Rigal, présidente, Médecins du monde ;
- Vanina Rochiccioli et Christophe Daadouch, co-président-es, Gisti ;
- Suzy Rojtman, porte-parole, Collectif national pour les droits des femmes ;
- Jean-Claude Samouiller, président, Amnesty international France ;
- Alice Vaude, secrétaire nationale de l'Organisation de Solidarité Trans (OST) ;
- Marie-Christine Vergiat, vice-présidente, LDH (Ligue des droits de l'Homme).



CHRONOPOST : 2 ANS DE LUTTE DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS

Installé devant l'agence, un piquet permanent est tenu par les salariés de Chronopost, en grève, et par des dizaines de travailleurs sans papiers d'autres entreprises présents en soutien. Dans ce combat commencé en commun avec les grèves sur les piquets RSI à Gennevilliers (92) et DPD au Coudray-Montceau (91), les travailleurs du piquet Chronopost affrontent un système d'exploitation du travail sans titre, basé sur la sous-traitance en cascade et le marchandage de main d'œuvre. Comme lors du premier conflit de 2019/2020, qui avait permis d'imposer la régularisation de 73 travailleurs, dont 27 Chronopost, les grévistes affrontent des employeurs particulièrement rodés et acharnés dans le déni, refusant de reconnaître tout lien de travail avec les sans-pa-

papiers qu'ils recrutent pourtant abondamment. Ces entreprises bénéficient d'une protection insupportable des pouvoirs d'Etat. La Poste, entreprise publique, a érigé en modèle économique revendiqué ce système de dumping social. Les ministères, la préfecture, les services de l'Etat sont aux abonnés absents. Si au bout de près de 2 ans, quelques cartes de séjour ont été délivrées, aucune régularisation pour la très grande majorité du piquet.

Les travailleurs continuent donc leur mobilisation, en maintenant un rythme permanent de manifestations, de participation à de très nombreuses mobilisations interprofessionnelles, et en étant à la pointe dans la lutte contre la loi Darmanin qui vise l'immigration.

Pour soutenir les grévistes :

Le piquet est au 2 chemin de Villeneuve-ST-Georges, à Alfortville.

Caisse de grève en ligne : <https://www.cotizup.com/sans-papiers-chrono-alfortvill>

informations diverses

Commission immigration de Solidaires

Si vous souhaitez participer à la commission immigration, n'hésitez pas à vous faire mandatée par votre structure ou votre Solidaires local. La prochaine commission aura lieu **le vendredi 9 février 2024 de 14h30 à 17h** dans les locaux de Solidaires national mais aussi en visio.

Communication

- Envoyer les rendez-vous partout dans les prochaines semaines afin de les mettre sur le site à contact@solidaires.org
- Penser à taguer (@) ou identifier l'Union syndicale Solidaires et [@UCIJ2023](https://twitter.com/UCIJ2023) dans vos publications. Utiliser [#NonALaLoiDarmanin](https://twitter.com/NonALaLoiDarmanin)

Matériel

N'hésitez pas à utiliser et à diffuser les différents visuels :

- [Visuels Solidaires](#)
- [Visuels UCIJ](#)

